



# Rapport

Date de la séance du CE : 13 août 2025  
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement  
N° d'affaire : 2024.WEU.4192  
Classification : Non classifié

## Swiss Football Home à Thoune ; subvention d'investissement destinée à l'Association suisse de football ; crédit d'objet 2028–2030

### Table des matières

|       |                                                                                                                      |    |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.    | Synthèse .....                                                                                                       | 2  |
| 2.    | Bases juridiques .....                                                                                               | 2  |
| 3.    | Description de l'affaire .....                                                                                       | 3  |
| 3.1   | Contexte .....                                                                                                       | 3  |
| 3.2   | Association suisse de football .....                                                                                 | 3  |
| 3.3   | Projet Swiss Football Home .....                                                                                     | 3  |
| 3.3.1 | Aperçu .....                                                                                                         | 3  |
| 3.3.2 | Coût et financement .....                                                                                            | 5  |
| 3.4   | Calendrier, modalités, organisation, compétences .....                                                               | 6  |
| 4.    | Prestations du canton .....                                                                                          | 8  |
| 4.1   | Subvention d'investissement .....                                                                                    | 8  |
| 4.2   | Informations sur les investissements .....                                                                           | 9  |
| 4.2.1 | Nature de la dépense d'investissement .....                                                                          | 9  |
| 4.2.2 | Lien avec le plan cantonal d'investissement .....                                                                    | 9  |
| 4.2.3 | Charges d'amortissement .....                                                                                        | 9  |
| 4.2.4 | Répercussions sur le personnel et autres coûts induits .....                                                         | 9  |
| 4.3   | Prêts sans intérêts au titre de la Nouvelle politique régionale .....                                                | 10 |
| 4.4   | Charges .....                                                                                                        | 10 |
| 4.5   | Autres solutions envisagées .....                                                                                    | 11 |
| 5.    | Place du projet dans le programme gouvernemental de<br>législature et dans d'autres planifications importantes ..... | 11 |
| 6.    | Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel,<br>l'informatique et les locaux .....                  | 12 |
| 7.    | Répercussions sur les communes .....                                                                                 | 12 |
| 8.    | Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société .....                                                    | 12 |
| 9.    | Proposition .....                                                                                                    | 13 |

## 1. Synthèse

L'Association suisse de football (ASF) sise à Muri bei Bern entend réaliser un campus de football à l'image de ce qui se fait dans d'autres pays. Outre plusieurs terrains de football destinés aux équipes nationales A féminine et masculine ainsi qu'aux équipes nationales juniors, il est prévu que le projet « Swiss Football Home » accueille aussi le futur siège de l'ASF.

Le 23 mai 2025, le comité central de l'ASF a décidé, à l'issue d'une évaluation approfondie des sites potentiels en Suisse, de donner la priorité à celui de Thoune pour la poursuite du projet et de signer une convention de planification en conséquence. Le site de Thoune a ainsi réussi à s'imposer face à plusieurs concurrents dans d'autres cantons.

Au vu des enjeux politiques en termes de promotion économique, le canton est disposé à soutenir la réalisation du projet Swiss Football Home à Thoune par une subvention d'investissement d'un montant de 7,5 millions de francs. La ville de Thoune accorde elle aussi au projet une subvention d'investissement de 4 millions de francs et participe aux coûts de planification, puis plus tard à ceux entraînés par l'exploitation et l'entretien des installations dans l'espace public.

Outre la subvention d'investissement, le Conseil-exécutif prévoit d'accorder au Swiss Football Home à Thoune un prêt remboursable sans intérêt dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR), d'un montant estimé à 7,5 millions de francs. Ce prêt NPR ne relève pas de la présente affaire mais y est mentionné au nom de la transparence et en raison de l'obligation d'additionner les dépenses au sens de l'article 29 LFin.

La subvention d'investissement du canton, qui s'élève à 7,5 millions de francs et a été décidée en vertu d'un arrêté du Grand Conseil, est soumise au référendum facultatif.

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) est chargée de l'exécution. Les conditions et charges destinées à assurer l'octroi de la subvention d'investissement sont fixées dans une convention de prestations passée entre la DEEE et l'ASF.

## 2. Bases juridiques

- La base juridique requise pour la subvention cantonale allouée à l'ASF est créée par le présent arrêté susceptible de référendum conformément à l'article 24, alinéa 1, lettre *b* LFin.
- Loi du 16 septembre 1992 sur les subventions cantonales (LCSu ; RSB 641.1)
- Articles 21 et suivants de la loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0)
- Articles 21 et suivants de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1)

### **3. Description de l'affaire**

#### **3.1 Contexte**

L'Association suisse de football (ASF) sise à Muri bei Bern entend réaliser un campus de football à l'image de ce qui se fait dans d'autres pays. Outre plusieurs terrains de football destinés aux équipes nationales A féminine et masculine et aux équipes nationales juniors, il est prévu que le projet « Swiss Football Home » comprenne aussi un centre de conférences, un hôtel et le futur siège de l'ASF.

Au début de l'été 2024, la ville de Thoune et l'entreprise de construction Frutiger AG ont pris contact avec l'ASF et la DEEE afin d'envisager une potentielle candidature de Thoune, avec un site à proximité immédiate de la Stockhorn Arena et adjacent au cluster Sport de Thoune-Sud<sup>1</sup> en projet. À l'issue d'une discussion menée à la fin du mois d'octobre 2024, le Conseil-exécutif a confirmé à l'ASF qu'il soutiendrait la candidature de Thoune et qu'il était disposé à solliciter un soutien financier auprès du Grand Conseil du canton de Berne. Il a ajouté que le projet pourrait bénéficier d'un prêt sans intérêt remboursable au titre de la NPR.

Entre les mois de novembre 2024 et mai 2025, un groupe de projet a travaillé à la conception du Swiss Football Home et défini les travaux préparatoires de planification à réaliser.

L'élaboration des projets de convention de planification entre les partenaires, des visuels représentant le Swiss Football Home ainsi que des déclarations d'intention se rapportant à ce dernier du canton de Berne, de la ville de Thoune, de la commune bourgeoise de Thoune (propriétaire du terrain) et de Frutiger AG a été achevée le 21 mai 2025.

Le 23 mai 2025, le comité central de l'ASF a décidé de sélectionner le site de Thoune pour poursuivre le projet et de signer la convention de planification correspondante. Ce site a de ce fait évincé des concurrents sis dans les cantons de Fribourg et de Vaud.

#### **3.2 Association suisse de football**

L'Association suisse de football constitue l'organisation faîtière nationale pour le football. Fondée en 1895, elle faisait partie des sept fédérations nationales qui ont créé la Fédération internationale de Football Association (FIFA) en 1904. À ce jour, l'ASF est l'une des fédérations sportives les plus importantes du pays. Elle compte 1336 associations, plus de 17 500 équipes ainsi qu'environ 343 000 joueuses et joueurs licenciés (état en 2024). Le siège de l'ASF se trouve actuellement à Muri bei Bern dans le bâtiment « Haus des Schweizer Fussballs ». L'ASF emploie quelque 150 collaboratrices et collaborateurs (soit près de 130 EPT).

#### **3.3 Projet Swiss Football Home**

##### **3.3.1 Aperçu**

Le Swiss Football Home représente un projet phare à l'échelon national, à l'image de ce qui se fait dans d'autres pays. En plus de l'infrastructure d'entraînement et de formation pour les 15 équipes nationales de la fédération, les entraîneuses et entraîneurs ainsi que les arbitres, il

<sup>1</sup> Informations supplémentaires concernant le [cluster Sport de Thoune-Sud](#) (site en allemand).

englobe le nouveau siège de l'ASF, l'organisation centrale pour le football suisse aux plans national et international. Actuellement, 48 fédérations nationales sur les 55 que compte l'Europe disposent d'un centre de ce type.

Le site prévu pour le Swiss Football Home se trouve au centre du cluster sports et loisirs de Thoune-Sud<sup>2</sup>, relié directement à l'autoroute. La commune bourgeoise de Thoune, qui est propriétaire du terrain, en cèdera le droit de superficie à l'ASF. Outre les équipements actuellement affectés à la Stockhorn Arena et plusieurs terrains de sport en gazon existants, il est prévu dans les prochaines années d'en réaliser de nouveaux destinés à la pratique d'autres sports (notamment une halle pour le Wacker Thun, des terrains de tennis, une salle d'escalade, un *skills park*, etc.) sur les parcelles voisines du Swiss Football Home. Le cluster sports et loisirs de Thoune-Sud revêt une importance nationale pour le sport, la ville de Thoune et le canton de Berne.

Un bâtiment central de quatre étages positionné entre deux terrains de football est prévu sur le site du Swiss Football Home (cf. visuels ci-dessous, état de la planification en mai 2025). Le rez-de-chaussée et la mezzanine accueilleront des espaces destinés à l'utilisation sportive, telles que vestiaires, salles de fitness, de soins et de physiothérapie, local de stockage du matériel et salle VAR (Video Assistant Referee ou arbitrage vidéo). S'y trouveront également des surfaces consacrées aux activités de représentation (salles de conférences, tribunes, espace lounge ainsi que le nouveau centre des visiteurs de l'ASF). Les étages supérieurs abriteront les bureaux du personnel de l'ASF. La conception de l'organisation est ainsi compacte et les trajets entre les différents espaces sont courts afin de renforcer la cohésion entre les domaines sportif et administratif.

En plus du bâtiment, le Swiss Football Home englobe trois terrains de football complets et plusieurs surfaces d'entraînement plus petites.<sup>3</sup> La circulation sur le site et l'ouverture de celui-ci au public doivent être définies par un programme d'exploitation de l'ASF, dans le cadre d'une procédure d'assurance de qualité. Au nord du bâtiment, un passage public (« boulevard ») sera créé et affecté à la mobilité douce. Sur la partie sud du site, l'allée plantée protégée sera maintenue et le ruisseau fera l'objet d'une renaturation.

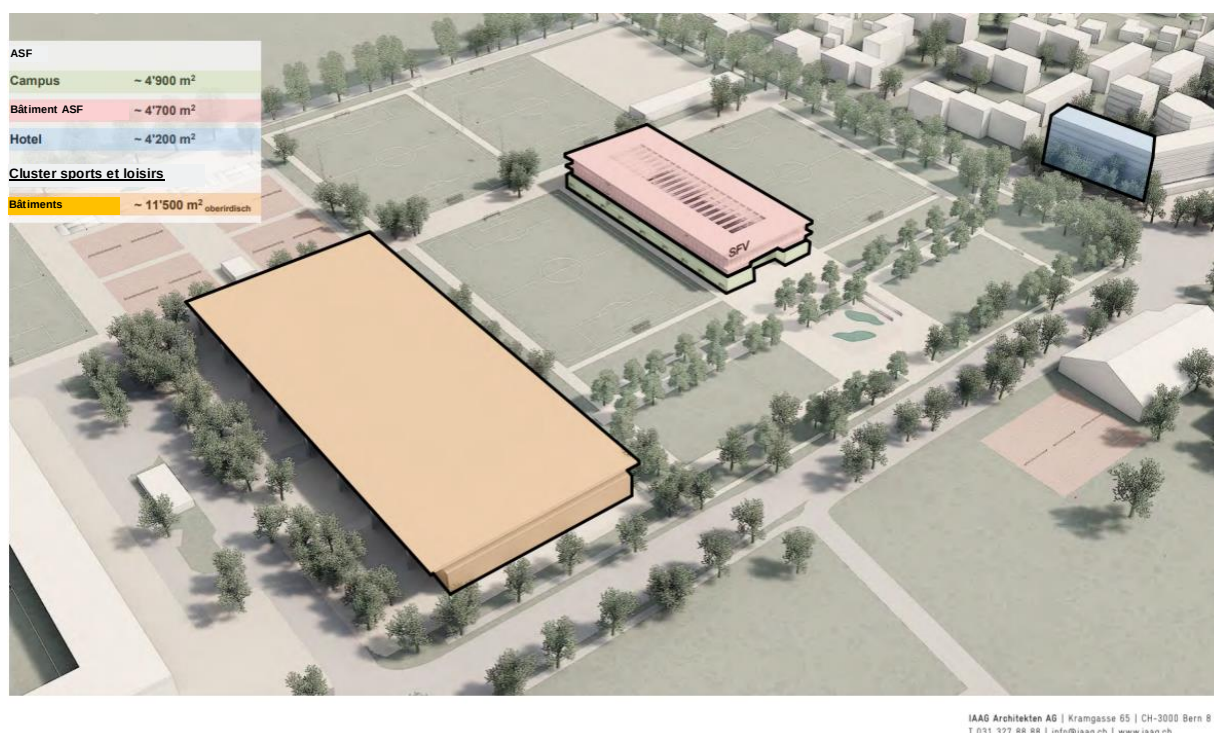
L'hôtel sera construit dans le quartier limitrophe du Siegenthalergut, où Frutiger AG va développer au cours des prochaines années une nouvelle zone résidentielle durable en étroite coopération avec la ville de Thoune <sup>4</sup>. En collaboration avec des représentantes et représentants locaux d'HotellerieSuisse, l'entreprise a élaboré un concept hôtelier qu'elle a présenté à l'ASF. Le secteur de l'hôtellerie est très intéressé par le site et par un partenariat avec l'ASF, qui devrait utiliser environ un tiers de la capacité de l'hôtel. Frutiger AG garantit la réalisation d'un hôtel à même de satisfaire entièrement à toutes les exigences formulées par l'ASF et aux consignes de l'UEFA. Le financement de l'hôtel, reposant sur une base privée, est distinct du projet Swiss Football Home. Les coûts d'investissement d'environ 25 millions de francs sont garantis par Frutiger AG et d'autres investisseurs et ne relèvent pas de la présente affaire.

<sup>2</sup> Il comprend le site actuel de la Stockhorn Arena, celui qui est en projet pour le cluster Sport de Thoune-Sud ainsi que le Swiss Football Home.

<sup>3</sup> Un terrain de football supplémentaire se situe au nord-est. Il appartient au FC Rot-Schwarz Thun et ne se trouve pas sur le site du Swiss Football Home.

<sup>4</sup> Informations supplémentaires sur le projet Siegenthalergut en allemand : [Stadt Thun - Siegenthalergut](#) et [Siegenthalergut – Ein Stadtquartier, das verbindet](#)

## Exemple de réalisation du Swiss Football Home par rapport au cluster Sport de Thounesud



### 3.3.2 Coût et financement

Les coûts de la réalisation du Swiss Football Home devraient s'élever à un peu plus de 45 millions de francs (sans l'hôtel ni le cluster Sport de Thounesud). Pour l'essentiel, les coûts d'investissement se composent des frais pour le bâtiment et les installations extérieures (y c. éclairage, dispositifs de retenue des ballons, barrières, environs, etc.) ainsi que les frais d'étude de projet.

L'objectif est de financer le projet par le produit tiré de la vente du bâtiment actuel de l'ASF à Muri bei Bern, des moyens propres supplémentaires de l'ASF, des capitaux de tiers et des subventions d'investissement allouées par la ville de Thounesud et le canton de Berne ainsi que dans tous les cas le prêt sans intérêts NPR.

Une demande de contribution financière auprès de la Confédération est en cours d'examen au titre de la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN). Le montant d'une éventuelle contribution CISIN n'est pas encore connu (état au 31 juillet 2025). Une éventuelle subvention du Fonds cantonal du sport est aussi en cours d'examen mais à l'heure actuelle, son octroi et son montant restent incertains (état au 31 juillet 2025). Toutefois, ni une contribution CISIN, ni une subvention du Fonds cantonal du sport n'aurait d'incidence sur le montant de la subvention d'investissement mentionnée dans la présente affaire.

## Coûts

|                                                 |            |                   |
|-------------------------------------------------|------------|-------------------|
| Bâtiment                                        | CHF        | 22 300 000        |
| Installations extérieures                       | CHF        | 5 200 000         |
| Honoraires                                      | CHF        | 9 000 000         |
| Frais de maîtrise d'ouvrage / Frais accessoires | CHF        | 4 500 000         |
| Réserve                                         | CHF        | 4 500 000         |
| <b>Total</b>                                    | <b>CHF</b> | <b>45 500 000</b> |

## Financement

|                                             |            |                   |
|---------------------------------------------|------------|-------------------|
| Autofinancement par l'ASF                   | CHF        | 20 000 000        |
| Financement par des tiers                   | CHF        | 6 500 000         |
| Subvention d'investissement ville de Thoune | CHF        | 4 000 000         |
| Subvention d'investissement canton de Berne | CHF        | 7 500 000         |
| Prêt NPR                                    | CHF        | 7 500 000         |
| <b>Total</b>                                | <b>CHF</b> | <b>45 500 000</b> |

L'ASF et la commune bourgeoise de Thoune se sont mises d'accord, sur la base du rapport d'un expert estimateur, sur une rente du droit de superficie pour le bien-fonds (surface : 57 473 m<sup>2</sup>) d'une durée prévue de 60 ans.

### 3.4 Calendrier, modalités, organisation, compétences

Le bien fonds prévu pour la réalisation du Swiss Football Home se situe à l'heure actuelle en zone agricole et doit être réaffecté à une autre zone. Le reclassement s'opérerait sur la base d'une appréciation globale du cluster sports et loisirs de Thoune-Sud dans son ensemble, réalisée dans le cadre d'une procédure d'assurance-qualité.

Les surfaces qu'il est prévu de reclasser figurent depuis plusieurs générations dans la conception régionale des transports et de l'urbanisation pour Thun Oberland West (CRTU TOW) en tant que site prioritaire pour une extension du milieu bâti au profit du sport et des loisirs. Le plan de développement urbain de la ville de Thoune (STEK 2035) consigne lui aussi le développement du cluster dans ces secteurs, y compris les surfaces à reclasser. Le reclassement planifié est, ce faisant, conforme aux bases stratégiques communales et de rang supérieur. L'importance cantonale de ce projet de développement est également rappelée dans la section du plan directeur cantonal consacrée au site de Thun Süd, qui génère un trafic notable (mesure B\_02). La procédure d'assurance qualité permettra de tenir compte des exigences tenant à l'utilisation de terres cultivables et de créer ainsi une base étayée pour le reclassement prévu.

Sous la houlette de la ville de Thoune, un mandat d'études parallèles selon la norme SIA 143 approfondira notamment les questions des terres cultivables, des espaces extérieurs, de la desserte par les transports, de l'intégration dans le réseau et de l'affectation du projet à des besoins publics. La démarche choisie encourage la participation active de la population thounoise, augmentant ainsi son adhésion au projet tout au long de la procédure. Elle favorise également la clarification des intersections avec les planifications établies pour le projet limitrophe du cluster Sport de Thoune-Sud. Par la suite, le Swiss Football Home sera développé indépendamment du cluster Sport de Thoune-Sud sur la base d'une procédure d'expertise suivie par un groupe d'experts afin de garantir en continu la qualité du processus. La ville de Thoune et l'ASF arrêteront ensemble les détails de cette procédure et définiront la marche à suivre la plus pertinente.

Pour ce faire, l'ASF, la commune bourgeoise de Thoune et les représentants des autres installations sportives prévues dans le cluster sports et loisirs de Thoune-Sud ont élaboré un contrat d'étude commun relatif aux projets. Les négociations contractuelles sont achevées et le contrat est prêt à être signé (état au 31 juillet 2025). La ville de Thoune participera pour une grande part au financement de l'appréciation globale susmentionnée ainsi qu'au développement de chacun des pôles dudit cluster.

Pour ce qui touche au processus de planification, le Conseil-exécutif du canton de Berne confirme qu'il prévoit une procédure prioritaire en vertu de la loi de coordination (LCoord ; RSB 724.1)<sup>5</sup> pour le changement d'affectation du terrain, la construction que ce dernier devra abriter ainsi que les autres travaux de planification. Il appartient à la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) d'accorder la procédure coordonnée, sur demande de la ville et de la commune bourgeoise de Thoune. Les procédures en question en seront accélérées autant que possible et on estime à environ une année la durée de la procédure relative au plan d'affectation.

Pour garantir la conformité aux exigences légales des projets de construction – générant une importante fréquentation (PIF) – à réaliser sur le site du cluster sports et loisirs de Thoune-Sud, il est par ailleurs nécessaire de modifier le plan directeur cantonal. À ce sujet, le Conseil-exécutif a confirmé à la ville de Thoune qu'il ferait déjà adopter ladite modification dans le cadre du controlling continu du plan directeur pour 2026 si les bases nécessaires étaient prêtes d'ici la fin 2025. Par souci d'augmenter encore la probabilité que la modification soit validée en 2026, la procédure est encore accélérée en fixant dans la planification une valeur correspondant au contingent de trajets actuellement autorisé pour les sites PIF voisins du centre Migros Oberland (en face du futur Swiss Football Home), d'une part, et du Panorama Center (attendant à la Stockhorn Arena), d'autre part.

D'après les informations actuelles, le calendrier sommaire se présente comme suit :

- Procédures visant à garantir la qualité
  - Préparation de juillet à décembre 2025
  - Mandat d'études SIA 143 de janvier à septembre 2026
  - Procédure d'expertise de septembre 2026 à janvier 2027
  - Conception d'avril à décembre 2027
  - Réalisation à partir de 2028

<sup>5</sup> Aux termes de l'article 2a de la loi de coordination, le Conseil-exécutif peut déclarer une procédure prioritaire lorsque l'objet de cette dernière relève de l'intérêt supérieur du canton, en particulier du développement économique ou de la sécurité publique.

- Instrument de planification (procédure prioritaire pour le reclassement)
 

|                           |                                  |
|---------------------------|----------------------------------|
| Projet                    | de septembre 2026 à janvier 2027 |
| Participation publique    | février 2027                     |
| Examen préalable cantonal | de mars à mai 2027               |
| Mise à l'enquête publique | de juin à juillet 2027           |
| Approbation cantonale     | d'ici à décembre 2027            |

La ville de Thoune entend faire avancer le projet à la manière d'un pôle de développement prioritaire ainsi que coordonner étroitement et harmoniser sa planification avec d'autres projets centraux, tels que le développement du nouveau quartier voisin, le Siegenthalergut.

## 4. Prestations du canton

### 4.1 Subvention d'investissement

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'accorder au projet du Swiss Football Home une subvention d'investissement de 7,5 millions de francs pour sa réalisation à Thoune (sans l'hôtel ni le cluster Sport de Thoune-Sud). La subvention sera accordée à la condition que l'ASF concrétise effectivement le projet du Swiss Football Home sur le site de Thoune selon les plans établis et que le financement soit entièrement garanti.<sup>6</sup> Son versement est couplé à la progression des travaux et devrait être déclenché pour la période 2028 à 2030.

Il est prévu de créer une base légale pour une dépense unique au moyen d'un arrêté du Grand Conseil soumis au référendum en vertu de l'article 24 LFin pour les cas dans lesquels les normes existantes présentent une lacune. Vu le caractère unique du projet Swiss Football Home, à la charnière entre l'économie, le tourisme et le sport, il va de soi qu'aucune base légale ne prévoit spécifiquement ce cas de figure.

Il est donc possible et pertinent de prendre une telle décision sur la base de l'article 24 LFin.

Une subvention d'investissement fondée sur la NPR a été envisagée en guise d'alternative, mais a été rejetée. En effet, aucune base légale ne permet d'accorder au projet de Swiss Football Home une telle subvention puisque les contributions à fonds perdu sont réservées aux projets d'infrastructure dont le budget global ne dépasse pas 700 000 francs.<sup>7</sup>

L'idée d'un financement du projet dans le cadre de la loi cantonale sur le développement de l'économie (LDE ; RSB 901.1), qui aurait relevé de la compétence exclusive du Conseil-exécutif, a été étudiée puis rejetée. Le soutien cantonal alloué au projet repose moins sur des motifs économiques que sur des raisons tenant à la politique relative à la promotion du site. Le caractère unique du projet de l'ASF et le peu de comparaison possible avec la pratique actuelle en termes d'exécution<sup>8</sup> de la Promotion économique du canton de Berne rendent encore plus difficile de s'appuyer sur la LDE. Aussi le Conseil-exécutif considère-t-il judicieux que la décision concernant la subvention d'investissement destinée au Swiss Football Home soit prise à l'échelon du Grand Conseil sur la base de la LFin.

<sup>6</sup> Ajoutée à la subvention d'investissement d'un montant de 4 millions de francs promise par la ville de Thoune, l'enveloppe publique s'élève à 11,5 millions de francs. Le montant total se situe ainsi dans le même ordre de grandeur que les offres des sites concurrents, quand bien même au moins un autre de ces sites promet une subvention financière plus élevée.

<sup>7</sup> Article 2a, alinéa 2 de l'ordonnance sur la politique régionale (OPR ; RS 901.021)

<sup>8</sup> La pratique actuelle de la Promotion économique du canton de Berne consiste à encourager avant tout des projets d'innovation ou d'extension pour l'industrie productive. Le projet de l'ASF ne remplirait les critères d'octroi que de manière restreinte, même si un argument important (maintien des emplois) peut être avancé.

Des clarifications contraignantes concernant une participation du Fonds du sport au financement ne sont pas encore possibles pour l'heure car la conception du projet n'a pas encore été définitivement arrêtée. L'ASF, en tant que fédération et association de droit civil a droit à la subvention : les infrastructures sportives peuvent recevoir le soutien du Fonds du sport pour la pratique sportive amateur (sport populaire, juniors, femmes). Les locaux (bureaux, etc.) à l'usage exclusif de l'ASF ne peuvent pas bénéficier d'un soutien financier. La DEEE procédera aux clarifications avec le concours des autres services administratifs concernés.

4.2 Informations sur les investissements

4.2.1 Nature de la dépense d'investissement

| Dépenses d'investissement totales | Dont inv. générant une plus-value | dont part destinée au maintien la valeur | Réserves en % |
|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------|---------------|
| 7 500 000                         | 7 500 000                         | 0                                        | 0             |

Étant donné qu'il s'agit d'un plafond, aucune réserve n'a été constituée.

4.2.2 Lien avec le plan cantonal d'investissement

(Tranches annuelles sans les réserves, déduction faite des éventuelles contributions de tiers)

| En mio CHF                        | Total | 2028 | 2029 | 2030 | Années suivantes |
|-----------------------------------|-------|------|------|------|------------------|
| Investissements effectifs actuels | 7.5   | 3.0  | 3.0  | 1.5  | 0.0              |
| Montant inscrit au PII 2025       | 4.0   | 2.0  | 1.0  | 1.0  | 0.0              |

Les subventions d'investissements peuvent être en partie compensées au sein du groupe de produits 4437000001 Développement et surveillance économique. Les dépenses qui ne sont pas compensées ne sont inscrites ni au budget 2026 ni au plan intégré mission-financement 2027 – 2029 (total : CHF 3,5 mio). Ces subventions (2028 : CHF 1 mio, 2029 : CHF 2 mio, 2030 : CHF 0,5 mio) feront l'objet d'une demande dans le cadre du processus de planification 2026 en guise de déclencheur pour le budget 2027 et le plan intégré mission-financement 2028–2030.

4.2.3 Charges d'amortissement

| Classe d'immobilisation                              | Montant en CHF | Durée d'utilisation | Amortissement annuel |
|------------------------------------------------------|----------------|---------------------|----------------------|
| Subventions d'investissement aux entreprises privées | 7 500 000      | 20                  | 375 000              |

4.2.4 Répercussions sur le personnel et autres coûts induits

Le projet n'entraîne aucune répercussion.

### 4.3 Prêts sans intérêts au titre de la Nouvelle politique régionale

Outre la subvention d'investissement, le Conseil-exécutif prévoit d'accorder au Swiss Football Home à Thoune un prêt remboursable sans intérêt d'un montant de 7,5 millions de francs. Ce prêt peut être géré au moyen de la procédure NPR qui a fait ses preuves. Des prêts fédéraux totalisant 32,75 millions de francs peuvent encore être octroyés pour la période du programme 2024-2027. Les expériences effectuées au cours de la période précédente permettent de supposer que, compte tenu des autres projets à venir dans les moyens disponibles, l'octroi à l'ASF d'un prêt sans intérêts de la Confédération de 7,5 millions de francs est envisageable. La subvention cantonale de 7,5 millions de francs garantit la contrepartie cantonale égale.

Dans son article 5, la loi cantonale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM ; RSB 902.1) confère au Conseil-exécutif la compétence exclusive pour accorder des prêts NPR. La conférence régionale ayant déposé une demande en ce sens, le Conseil-exécutif se prononcera sur l'octroi d'un prêt NPR et, le cas échéant, en fixera le montant effectif.

Le prêt NPR ainsi envisageable ne relève pas de la présente affaire mais y est mentionné au nom de la transparence et en raison de l'obligation d'additionner les dépenses au sens de l'article 29 LFin, même si, à l'heure actuelle (au 31 juillet 2025), il n'est pas encore certain que l'ASF souhaite demander un prêt NPR de ce montant.

### 4.4 Charges

La subvention d'investissement est liée à des prescriptions de la loi sur les subventions cantonales. Les charges qui en découlent sont consignées en temps voulu dans un contrat de prestations conclu entre la DEEE et l'ASF. Au nombre des conditions applicables figurent :

- Le financement intégral du Swiss Football Home est garanti et l'ASF est en mesure de l'assumer.
- La ville de Thoune accorde au projet une subvention d'investissement de 4 millions de francs.
- Ce montant constitue un plafond. Des dépassements de coûts ultérieurs ne pourront pas être pris en compte.
- L'affectation des moyens alloués est liée. Leur utilisation à toute autre fin peut entraîner une demande de restitution.
- La promesse de contribution est limitée à cinq ans. Si le projet de création du Swiss Football Home venait à être retardé pour des raisons indépendantes de l'ASF (par ex. oppositions ou recours devant être réglés par la voie judiciaire), le délai fixé à cinq ans sera interrompu en conséquence.
- Si la construction du Swiss Football Home ne peut être réalisée que partiellement, la subvention cantonale sera réduite à proportion de la réalisation effective. Elle le sera également si les coûts totaux de construction du Swiss Football Home sont inférieurs au budget prévu.
- Des paiements partiels sont possibles en fonction des investissements effectivement réalisés, jusqu'à 80 pour cent de la subvention ayant fait l'objet d'un décompte. 20 pour cent de la subvention d'investissement sont retenus jusqu'à ce que les travaux de construction soient achevés et que le décompte définitif desdits travaux ait été vérifié et validé par une agence fiduciaire immobilière indépendante.
- L'ASF aura l'usage exclusif de certaines surfaces sur le site du campus. Il est prévu de rendre l'utilisation des surfaces restantes aussi polyvalente et publique que possible. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés par l'ASF, les terrains de sport seront mis à la disposition du

public et des associations locales. Les zones concernées par des fermetures du site de l'ASF et la durée de celles-ci, pour certaines requises par la présence des équipes nationales A masculine et féminine, doivent être limitées autant que possible. Il doit être possible de traverser le site dans son ensemble (via un « boulevard ») à tout moment.

- L'ASF s'engage à conserver son siège dans les locaux du Swiss Football Home à Thoune pendant au moins 20 ans.
- La restitution partielle ou intégrale de la subvention cantonale sera exigée si, sur une période de 20 ans, les installations sont vendues, qu'elles changent d'affectation ou que les charges assortissant le projet ne sont pas respectées.
- L'Office de l'économie doit être informé de toute modification essentielle prévue dans l'utilisation du Swiss Football Home.
- L'Office de l'économie, s'il en fait la demande, doit se voir communiquer tout renseignement nécessaire au contrôle et à la surveillance et doit avoir accès au dossier.
- La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement peut imposer des charges et conditions supplémentaires à l'octroi de la présente subvention.

#### **4.5 Autres solutions envisagées**

Afin de rester concurrentiel dans le monde sportif et vu la réfection imminente du bâtiment abritant jusqu'ici l'ASF à Muri bei Bern, cette dernière a déjà décidé de céder son site actuel et de réaliser un campus dédié au football, le Swiss Football Home. Sans le soutien financier du canton de Berne et de la ville de Thoune, l'ASF ne réalisera pas le Swiss Football Home à Thoune mais sur l'un des autres sites candidats. Elle n'y serait pas non plus disposée si la participation cantonale au Swiss Football Home se limitait à un prêt NPR mieux fourni (soit sans montant accordé à fonds perdu). L'obligation de rembourser le prêt et sa durée de 25 ans au maximum imposée par la législation fédérale font que la solution du prêt pour le financement du Swiss Football Home n'est guère comparable, du point de vue financier, à une subvention à fonds perdu.<sup>9</sup>

Sans la subvention d'investissement demandée dans la présente, l'ASF déplacerait également son futur siège hors du canton de Berne. Le canton perdrait en conséquence les emplois qui y sont actuellement implantés et, de même que la région, ne pourrait plus profiter des effets économiques directs et indirects ni de la renommée conférée par sa qualité de site d'implantation du siège.

### **5. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes**

Le Swiss Football Home est conforme au premier objectif du programme gouvernemental de législature 2023-2026 : « Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement ». À supposer qu'ils soient implantés dans l'Oberland bernois, le siège principal de l'ASF et le Swiss Football Home s'intégreraient de manière idéale dans le cluster sports et loisirs de Thoune-Sud développé par la ville de Thoune autour de la Stockhorn Arena. Une telle implantation serait très profitable en termes de promotion économique pour la région comme pour le canton.

<sup>9</sup>Il est de notoriété publique que l'un des sites concurrents a présenté une offre financièrement plus élevée (subvention d'investissement, prêt sans intérêt, rente du droit de superficie, aides au fonctionnement). L'ASF favorise toutefois le site de Thoune.

## **6. Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux**

Les dépenses correspondant à la subvention d'investissement de 7,5 millions de francs au total ne peuvent être que partiellement compensées dans le budget 2026, dans le plan intégré mission-financement 2027 – 2029 du compte des investissements et dans le plan d'investissement intégré (PII) (cf. ch. 4.2.2). Les dépenses qui ne sont pas compensées ne sont inscrites ni au budget 2026 ni au plan intégré mission-financement 2027 – 2029 (total : CHF 3,5 mio). Ces subventions (2028 : CHF 1 mio, 2029 : CHF 2 mio, 2030 : CHF 0,5 mio) feront l'objet d'une demande dans le cadre du processus de planification 2026 en guise de déclencheur pour le budget 2027 et le plan intégré mission-financement 2028–2030.

Étant donné que la décision de principe du comité central de l'ASF entérinant le choix de Thoue pour le projet Swiss Football Home n'est intervenue qu'à la fin du mois de mai 2025, la présente affaire n'a pas encore été portée au PII sous la forme d'un projet séparé. Les amortissements figurant au chiffre 4.2.3 du présent rapport seront pris en compte dans le plan intégré mission-financement pour l'année de planification 2030 dans le cadre de l'élaboration du prochain budget.

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne a compétence pour exécuter la présente affaire. Celle-ci pourra être entièrement traitée avec les ressources actuelles et n'aura aucune répercussion sur le personnel, l'informatique ou les locaux.

## **7. Répercussions sur les communes**

À l'échelon communal, seule la ville de Thoue est concernée. Le Swiss Football Home, dont la plus-value pour le cluster sports et loisirs de Thoue-Sud est notable, permet à Thoue de se profiler en tant que site sportif de niveaux national et international et de profiter des effets touristiques et économiques générés par l'augmentation importante de sa renommée.

Le projet Swiss Football Home a convaincu le conseil communal de la ville de Thoue, qui s'engage résolument dans tout ce qui relève de sa compétence pour sa réalisation. Le 3 juillet 2025, le conseil de ville de Thoue a approuvé à une grande majorité le crédit d'étude de 1,05 million de francs pour développer le cluster sports et loisirs de Thoue-Sud et signalé ainsi clairement son soutien au projet.<sup>10</sup>

## **8. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société**

L'ensemble des activités des clubs de football (matches, productions, consommation, ventes, salaires, etc.) génère en Suisse un chiffre d'affaires estimé à plus de 800 millions de francs par saison. Les clubs de Super League (plus haute ligue masculine comptant 12 équipes) et leur réseau économique atteignent une création de valeur brute estimée à environ 450 millions de francs. Ce montant ne correspond qu'à peine à la moitié de la création de valeur réalisée au cours de l'Euro 2008 organisé en Suisse, mais est largement supérieur à la création de valeur générée par l'Euro féminin 2025 qui vient d'avoir lieu (estimation : env. CHF 90 mio.).

<sup>10</sup> Stadt Thun - 06/2025

Dans le même temps, les activités de l'ensemble des clubs en Suisse créent un volume de travail représentant quelque 3500 équivalents plein temps (à parts à peu près égales par les effets directs et indirects) et font affluer chaque année près de 40 millions de francs de recettes fiscales. Même si l'on ne dispose pas de valeurs détaillées pour le canton de Berne, on peut estimer qu'au moins un dixième de ces emplois et de cette création de valeur sont générés dans le canton. L'ASF elle-même emploie en tout quelque 150 collaboratrices et collaborateurs (130 EPT). Une grande partie de son personnel travaille régulièrement sur son site à Muri bei Bern.

Le Swiss Football Home à Thoune, avec hôtel et offres de restauration, aurait à coup sûr des retombées positives au plan fiscal pour la ville de Thoune et la région. Il est permis d'escompter que des emplois supplémentaires soient aussi créés dans la région.

Outre les répercussions économiques, il s'agit surtout en l'espèce d'étendre la renommée du site et de prioriser le maintien de l'ASF dans le canton de Berne. Si la réalisation du projet est adjugée à Thoune, le siège de l'ASF et le Swiss Football Home seraient implantés dans l'Oberland bernois, où ils s'intégreraient de manière idéale dans le cluster sports et loisirs de Thoune-Sud développé par la ville de Thoune autour de la Stockhorn Arena. Cette implantation serait très profitable en termes de promotion économique pour la région et le canton. Des centres consacrés au football à l'étranger ont pu développer une « marque » connue à l'international (p. ex. Coverciano en Italie ou Clairefontaine en France) en s'appuyant sur des activités régulières, notamment pour leurs sélections nationales, avec un retentissement médiatique en conséquence.

Le site du Swiss Football Home doit être mis (du moins en partie) à la disposition du public, il ne sera pas utilisé exclusivement par l'ASF. Ainsi, le public profitera également du Swiss Football Home, notamment grâce au boulevard qu'il est prévu de tracer pour mettre en valeur le site actuel du cluster sports et loisirs de Thoune-Sud.

Les répercussions sur l'environnement sont faibles. La proximité de l'autoroute permet de minimiser l'impact du Swiss Football Home sur le trafic à cet endroit-là. L'allée plantée protégée est conservée sur le site du Swiss Football Home, qu'il est prévu de végétaliser davantage.

## **9. Proposition**

Sur la base du présent exposé, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté concernant la subvention d'investissement allouée par le canton de Berne au Swiss Football Home à Thoune.